

Produits Amiantés - Conformité d'élimination

Date de la demande :

Responsables et Description du chantier :

Lieu :

Adresse :

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :

Gestionnaire de pollution :

Téléphone du gestionnaire :

Entreprise chargée du désamiantage :

Personne responsable :

Téléphone :

Produit à éliminer en DCMI :

Genre :

Quantité :

Conditionnement :

Accord du responsable de la DCMI de S-G Tuffière SA :

Date :

Qui :

Signature :

Conformité d'élimination :

Par ce document, nous attestons que l'entreprise à éliminer les déchets précités en conformité à l'OTD dans notre DCMI / Sables et Gravier Tuffière SA à Ecuwillens, N° 22.33000.52

Total quantité livré en DCMI To selon récapitulation annexée

Date :

Qui :

Signature :

Prise en charge des matériaux amiantés dès le 1^{er} Janvier 2013

Plaques d'Eternit amianté

Les plaques d'Eternit devront être stockées sur palette et pouvoir être déchargée au camion grue, voir sur place au moyen de notre élévateur.

Les plaques – sect. 40/40 – d'Eternit ainsi que les déchets devront être livrés dans des big-bag soigneusement fermés. Les big-bags devront être de type étanche.

Les joints de fenêtre au mastic amianté seront également livrés en big-bag du même type.

Les bennes mélangées non-triées de DCMI contenant des éléments d'amiante seront triées sur le site de la DCMI aux frais du remettant.

Tarif Eternit 2020 :

	Frs	51.00/To
+	Frs	5.00/To, Taxe OTAS
+	Frs	5.00/To, Taxe Cantonale
	Frs	61.00/To, TVA non compris

Tarif des prestations fournies par S-G Tuffière SA :

- Déchargement par élévateur	Frs	150.00/hre, TVA non compris
- Main-d'œuvre pour triage sur site, yc équipement	Frs	75.00/hre, TVA non compris